

Douves intérieures (les)

Type de site : fortification

Précisions de localisation géographique :

Les "Douves intérieures" sont situées entre le "Château de Montaigu" et la Vieille Ville, elles vont de la Maine à l'ouest, au "pont Jarlet" à l'est.

Cadastré Napoléonien (1814) :

A 293, 305, 276, 277

Cadastré Moderne (2010) :

AH 131, 132, 186, 187, 189

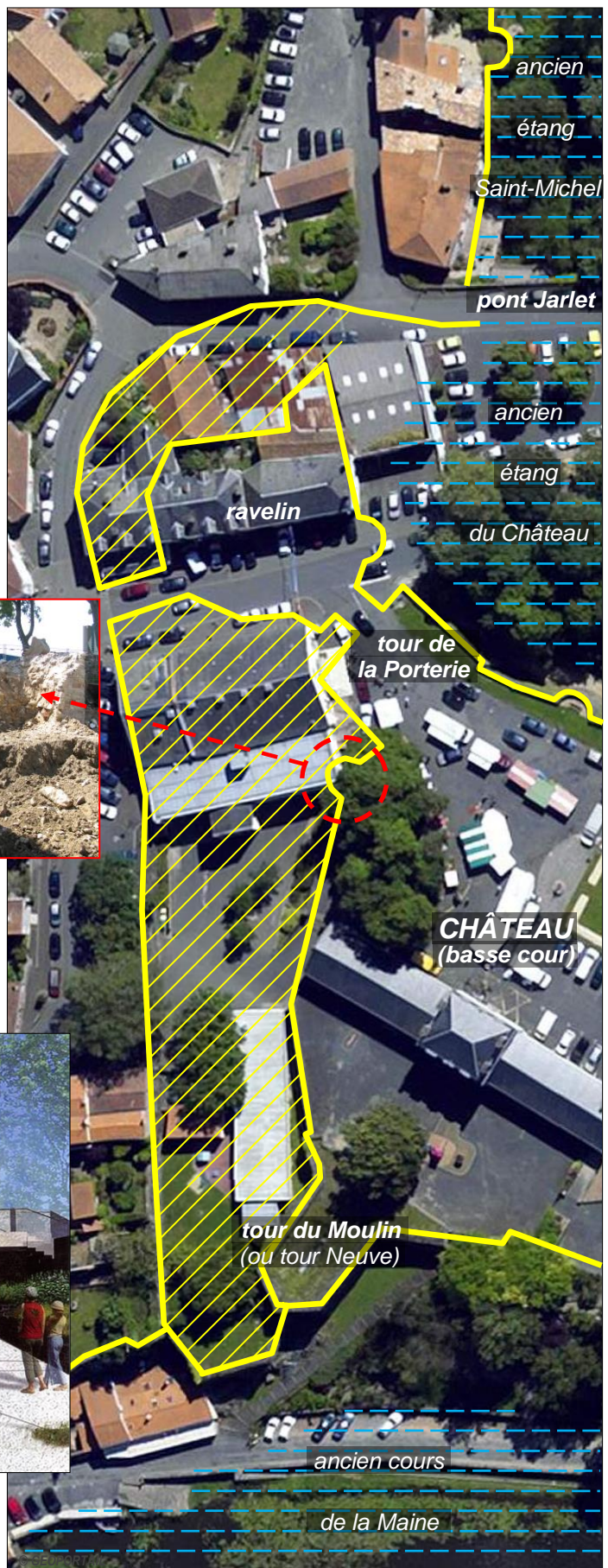


26 juillet 2012 : près d'une tour du XII^e s. redécouverte et éventrée, on s'active à niveler et à faire disparaître les débris mis au jour ; au fond, les anciennes halles.

Le projet de "rénovation" de ces anciennes halles de 1854 : les transformations sont sensées respecter l'interdiction de construire dans les douves, et les matériaux et couleurs choisis se fondre avec le Château médiéval classé.



les "Douves intérieures" et le tissu urbain de Montaigu, vue satellitaire 2009, 90 x 250 m. © GEOPORTAIL (nord à gauche de l'image).



Histoire et archéologie

Avec la Maine et "l'étang du Château", les "Douves intérieures" sont un des éléments essentiels de la constitution du "Château de Montaigu" au Haut Moyen Âge. En effet, au nord celui-ci n'était protégé par aucune défense naturelle. Le creusement de ces douves, allant de la Maine jusqu'au "pont Jarlet", créèrent un obstacle majeur à toute attaque et il peut être daté du X^e ou du début du XI^e siècle.

Après 1476, l'efficacité défensive de ces "douves intérieures" fut renforcée par Louis XI, avec la construction de "la Tour neuve" au-dessus de la Maine et la création d'un ravelin, ouvrage avancé, en avant de "la tour de la Porterie"¹.

En 1854, le maire Armand Trastour fit disparaître la partie est de ces "douves intérieures", en créant un remblai afin de joindre directement la "Grand'rue" au "faubourg Saint-Jacques" puis en y faisant construire les nouvelles halles qui remplacèrent les anciennes situées sur l'actuelle "place Dugast-Matifeux"¹.

Mais un siècle plus tard, elles furent intégrées dans la politique de protection du patrimoine médiéval de Montaigu mise en place par le maire Georges Laronze, quand le 10 avril 1952 "le Château, avec ses douves et ses remparts" devint un "site inscrit", puis quand le 25 septembre 1953 un décret pris en Conseil d'État créa une "Zone de protection", incluant aussi les "Douves extérieures", où il est désormais interdit "de construire, d'afficher, de procéder à des installations de réseaux divers", et où les nouvelles constructions voisines doivent se faire "dans un style régional non susceptible de rompre l'unité de style", etc.² Pourtant, en 1963, ces "Douves intérieures" furent en partie remblayées et des bâtiments en annexes aux halles de 1854 y furent

élevés, puis quelques années plus tard des constructions préfabriquées périscolaires y furent installées³.

En 2010, Montaigu ayant adhéré à "l'Association des Marches de Bretagne" dont l'objectif était d'obtenir un classement au patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco, le "Château de Montaigu" a été inscrit aux "monuments historiques" le 7 juin 2011. Ceci renforça théoriquement la protection de son patrimoine médiéval, dont celle de ses "Douves intérieures" où les constructions de 1963 furent démolies en 2012, et les préfabriqués démontés... Cependant dans le même temps le comblement de ces douves a été accentué, réduisant localement leur profondeur à quelques mètres (soit au quart de leur profondeur initiale) ; ce qui a été encore aggravé par les plantations d'arbres qui y ont été faites. Quant aux halles de 1854 (devenues salle des fêtes en 1948), il fut proposé par certains de les démolir afin de permettre une remise en valeur des douves et de créer à partir de la "Grand'rue" une perspective vers le Château, tout ceci dans un esprit de revalorisation du patrimoine. Mais il fut choisi d'effectuer de lourds travaux pour transformer ce bâtiment en une salle de réunions, avec des ex-croissances prenant bien des libertés avec les réglementations protectrices en vigueur, évitant pour cela de consulter les Monuments historiques².

En juillet 2012, les travaux dans ces "Douves intérieures" ont permis, avant qu'elles soient partiellement comblées, de remettre au jour une tour du XII^e siècle de 4 à 5 m de diamètre, élément de la "tour de la Porterie", la porte d'entrée du Château. Des salles, enterrées et oubliées, ont aussi été de nouveau redécouvertes, puis recouvertes⁴.

Mentions

En 2013, la destruction des "Douves intérieures" que le maire Armand Trastour (1802-1875) avait bien entamée en son temps, a franchi un

nouveau palier et la protection qu'aurait dû leur apporter leur classement aux Monuments historiques s'est révélée illusoire.

Sources ou Références

¹ Laronze (Georges), *Montaigu, ville d'histoire (IV^e-XX^e siècle)*, 1958, p. 22.

² Enquête en 2012 auprès du [Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Vendée](#) (Monuments historiques).

³ Entretien en 2012 avec Gustave Gilbert, ex-chef des pompiers de Montaigu, dont les locaux se situaient précédemment à cet endroit.

⁴ [Revue du Bas-Poitou](#), 1910, p. 47.